



# REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

## Compte rendu - Comite Pilotage

6 mai 2013

---

### Présents :

Mairie : M. le MAIRE, Mme HUGONNET-DENIS, Mlle VINCENT, Mlle AGUILAR, Mme DELUBAC, Mlle BONARDEL

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON, M. MARTEL, Mme LAFARGE, Mme CARTIER

Parents d'élèves : Mme PEPIN, Mme MARTINEZ, M. NENOT-MORIN

Institutions : M. BRAQUET

Heure début : 19h05

Heure fin : 20h30

---

Monsieur le Maire débute en présentant l'organisation prévue :

- 13/06 : Vote en Conseil Municipal du Projet Educatif Territorial avant validation des différentes institutions
- 20/06 : Réunion publique de présentation, à la Maison des Associations
- 04/07 : Validation en Conseil Municipal du Projet Educatif Territorial validé par les institutions en présence des différents acteurs du comité de pilotage

L'heure du prochain comité (jeudi 6 juin) est avancée à 18h15 au vu de la présence des jeunes conseillers municipaux enfants et du contenu important de la réunion.

Puis, comme convenu avec les enseignants, la réunion commence avec les questionnements transmis par ceux-ci suite à leur réunion interne organisée après le dernier comité du 30 avril.

Première question : *Dans cette organisation, serait-il possible de laisser en dernière minute un enfant en activité péri-éducative qui n'est pas inscrit, ou encore inscrire son enfant sur un seul créneau sur la période ?*

Le but de cette réorganisation est de permettre la découverte d'activités ; or une présence exceptionnelle et/ou ponctuelle ne va pas dans ce sens. Cependant un enfant qui souhaiterait venir un seul jour par semaine mais sur toute la période proposée aurait la possibilité de le faire.

Monsieur le Maire rappelle alors que pour être sérieux, il faut que ce soit une volonté de tous afin de permettre aux enfants une ouverture et une participation cohérente aux activités et non pas une garderie.

Mme PEPIN, représentante des parents, indique qu'elle a peur que cela soit la porte ouverte au service à la carte, ce qui ne correspondrait pas au sens du projet.

Mme HUGONNET, élue scolaire et périscolaire, revient sur l'aspect des préinscriptions cantine en expliquant qu'à l'heure actuelle, les parents ne s'inscrivent plus et que par conséquent il y a de nombreuses pertes de nourriture et qu'ils sont en train de remédier à cela. Et précise que c'est parce qu'ils ont justement laissé trop de flexibilité que cela a causé ces dérives.

Le Maire se positionne en indiquant que cela en resterait là et qu'un bilan serait fait en fonction des besoins, des demandes et de l'utilisation du service.

Une fois cet aspect validé par l'ensemble du comité, la deuxième demande des enseignants est abordée : *Est-il possible d'établir une simulation de proposition sur un planning d'une semaine et les modalités d'inscription des enfants ?* (→ voir annexe pour exemple)

Après discussion avec le Maire, celui-ci a indiqué que pour la période de septembre à décembre, nous nous baserions sur l'effectif global d'enfant soit environ 300 enfants de primaire (élémentaire + maternelle) et que les réajustements seraient faits par la suite si nécessaire.

Avant de débiter la présentation, Camille revient sur les taux d'encadrement mis en place pour la réforme soient 1 animateur pour 18 enfants chez les plus de 6 ans et 1 animateur pour 14 chez les moins de 6 ans. Par conséquent, 11 activités seraient proposées sur l'école élémentaire ce qui représente 198 places/196 enfants et 8 en maternelle ce qui représente 112 places/106 enfants.

L'exemple a été fait sur l'école élémentaire mais que le système serait identique au niveau maternel. Le nombre d'activités et donc le nombre de places attribué à chaque pôle a été fait ainsi en se basant sur les attentes des enfants qui souhaitent pour la majorité des activités sportives.

Monsieur BRAQUET, inspecteur jeunesse et sports, indique qu'il est possible de moduler les groupes tant que le nombre d'animateur présent correspond à l'agrément. C'est-à-dire que, selon certaines activités, il est possible que des enfants soient plus que 18 pour permettre que des activités demandant un nombre de participants plus faible puissent être mises en place. Il ajoute que cela relève du bon sens et que ce sera à la directrice de juger et d'organiser les groupes en fonction.

Une fois la présentation des activités faite, le Comité passe au choix des enfants et les inscriptions. Elle propose que l'enfant fournissent 3 choix (au maximum) et qu'une fois ceux-ci pris en compte, les activités attribuées seraient organisées en fonction des places disponibles dans un objectif de découverte d'un maximum d'activités.

M. MARTEL indique qu'il serait davantage favorable à ce qu'il n'y ait pas de choix de l'enfant afin de favoriser une découverte totale.

Les représentants de parents rejoignent l'avis de M. MARTEL et rajoutent que les enfants auront déjà beaucoup de chance d'avoir la possibilité de découvrir autant d'activités.

Mme BOUVET, directrice de l'école élémentaire, indique qu'elle trouverait dommage de ne pas répondre aux choix des enfants.

M. MARTEL propose que l'enfant émette des vœux et que ceux-ci soient pris en compte si cela est possible. Le terme de vœux permet de trouver le consensus puisque tous se rejoignent sur cette proposition.

Le dernier aspect ressorti est abordé : *Si un double accueil est organisé à l'école élémentaire, qu'elle serait son organisation ?*

Il est précisé que l'étude surveillée s'intégrera à présent dans l'ALSH et que par conséquent la réglementation de 1 encadrant pour 18 enfants s'applique également pour ces temps.

De plus, une seule étude pouvant être organisée, au lieu de deux actuellement, un accueil complémentaire doit être fait. En effet, Mme BOUVET explique que l'année prochaine une seule étude surveillée sera mise en place car les enseignants sont peu nombreux à vouloir la prendre en charge.

La Mairie a décidé de pallier cet aspect en complétant par une aide à l'apprentissage organisée par la Municipalité.



Monsieur le Maire indique que la Municipalité fait cet effort de plus pour compenser l'étude en moins des enseignants en incluant cet aspect au dispositif. Il s'agit alors de trouver un animateur ayant un niveau d'étude suffisant pour la gestion de ce temps.

M. BRAQUET mentionne qu'il est possible de faire intervenir des étudiants dans le cadre d'un service civique car à partir de septembre 2013, celui-ci sera comptabilisé comme une unité d'enseignement complémentaire.

Cet aspect ayant été présenté et approuvé par tous, Camille termine en demandant aux enseignants si toutes les questions ont bien été abordées puis demande à l'ensemble des personnes si il y a d'autres questions.

M. NENOT MORIN, parent d'élève, demande alors comment s'organisera le passage de la classe à l'accueil périscolaire.

Mme BOUVET rappelle alors, qu'il avait été convenu, lors du précédent Comité, que les enseignants aient une liste par classe des enfants fréquentant et ne fréquentant pas les activités.

Mme LAFARGE, enseignante en maternelle propose que les ATSEM de maternelle regroupent l'ensemble des enfants participants aux activités périscolaire dans la salle de psychomotricité afin de les répartir en groupe plus facilement, tandis que les autres enfants attendraient leurs parents avec les enseignants dans les salles de classes.

Mme BOUVET, explique que, pour l'élémentaire ce passage se fera à l'extérieur puisque les enfants sortiront en récréation 15 minutes avant 15h45. L'organisation se fera alors de manière identique aux temps méridiens c'est-à-dire que les animateurs appelleront les enfants par groupe. Les enseignants se chargeant des enfants quittant l'école à ce moment-là.

Une fois ces éclaircissements faits, le second point à l'ordre du jour est abordé : l'organisation de l'encadrement.

Elle présente alors le tableau prévisionnel regroupant la répartition de l'encadrement en fonction des différents temps.

Mme LAFARGE intervient sur le mercredi matin, car elle déplore le fait que les ATSEM n'interviennent pas car cela fait du changement pour les petits. Camille explique que cela est déjà le cas pour les enseignants remplaçants et que cette organisation est due aux besoins du service de ne pas modifier les plannings du personnel.

M. BRAQUET intervient en soulignant le fait que cet aspect est tout de même intéressant car le lien avec les enfants se fait sur l'ensemble de la journée et entre l'ALSH et l'école étant donné que les animateurs interviennent sur ces deux temps.

M. BRAQUET présente cependant les instructions du gouvernement et de la CAF concernant les mercredis midis : ceux-ci pouvant être temps périscolaires comme temps extra-scolaires. Camille explique alors que les temps méridiens ne seront pas intégrés à l'agrément étant donné le nombre de personnel nécessaire au vu du nombre d'enfant présents (environ 150/jour) et que par conséquent il serait plus judicieux de commencer l'extrascolaire à 13h30 au lieu de 11h30 afin de ne pas augmenter la charge de personnel qui doublerait si l'on débutait à 11h30.

Au sujet de l'encadrement des activités périscolaire (15h45/16h45) menées conjointement par les ATSEM, les animateurs et les intervenants représentant 11 personnes en élémentaire et 8 personnes en maternelle. Tous approuvent cette organisation partagée.

Concernant les temps périscolaires s'organisant après 16h45, un départ échelonné des animateurs serait organisé de la manière suivante :

- En maternelle : 3 animateurs jusqu'à 17h30 puis 2 jusqu'à 18h15.
- En élémentaire : 3 animateurs jusqu'à 17h puis 1 animateur et 1 enseignant de 17h à 18h pour l'aide aux devoirs puis 1 animateur jusqu'à 18h15

Tous approuvent ce fonctionnement et trouvent judicieux l'aspect de départ échelonné de l'équipe.

Mme LARFARGE demande si pour la maternelle, le départ des enfants se ferait de manière échelonné comme à l'heure actuelle ou si comme en élémentaire, la plage horaire 17h/18h serait fixe.

Le choix s'est porté sur un départ échelonné plus adapté pour les plus petits.

Tous se rejoignent sur cet aspect.

Elle termine cette présentation en précisant que le ménage sera effectué à l'issue des activités périscolaires, soit après 16h45 pour les salles non utilisées ou après 18h15 pour les salles utilisées. Le ménage des écoles suite au mercredi matin serait organisé l'après-midi.

Camille informe également les différents acteurs que l'ALSH se terminera cette année le mercredi 28 août afin de permettre aux personnels d'effectuer le nettoyage des écoles le jeudi, le vendredi étant destiné à la préparation des activités périscolaires.

Les enseignants sont satisfaits et Mme BOUVET précise alors que ceux de l'élémentaire rentreront le vendredi et que les classes seront donc occupées.

Avant de clôturer M. le Maire demande alors à l'inspecteur jeunesse et sport d'apporter éventuellement d'autres informations et d'émettre son ressenti sur l'organisation du projet et sa menée.

M. BRAQUET rajoute alors que tous les intervenants et animateurs seront inscrits sur les fiches complémentaires et que par conséquent une demande de casier judiciaire sera faite, garantissant l'encadrement aux parents. Il explique également que des conventions peuvent être signées avec les clubs sportifs permettant aux bénévoles du club d'intervenir sur les activités périscolaires.

Il aborde l'aspect des enfants suivis par des auxiliaires de vie scolaires (AVS) en stipulant qu'il n'a, à l'heure actuelle, pas encore de réponse mais que l'objectif est de permettre à ces enfants d'être suivis même sur les activités périscolaires.

Il précise également que l'organisation choisie peut être ajustée si nécessaire après sa mise en place.

Camille intervient en précisant que les inscriptions seront closes le 9 août et que des premiers réajustements seront susceptibles d'être déjà faits à ce moment-là.

M. BRAQUET précise en dernier lieu qu'en comparaison aux huit autres communes, sur lequel il intervient dans le cadre de la mise en place de la réforme, la commune d'Althen des Paluds semble être en avance et que l'organisation ainsi que la concertation semble très bien fonctionner.

M. le Maire le remercie et étend ses remerciements à l'ensemble des acteurs présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Prochain Comité de Pilotage, en présence des enfants du Conseil Municipal Enfants : jeudi 6 juin, à 18h15 en Mairie.